

Dominique Mannens

Montzen, le 12 décembre 2023

dillemme@gmail.com

Monsieur le Président du MR
Av. de la Toison d'Or, 84-86
1060 Bruxelles
mr@mr.be

COURRIER RECOMMANDE

Objet : Urgent - Drame israélo-palestinien - Appel à un cessez-le-feu immédiat.

Cher Monsieur Bouchez,

Chers collaboratrices et collaborateurs du Mouvement Réformateur,

Par la présente, je me permets de donner suite à la conférence dédiée au drame israélo-palestinien, laquelle s'est tenue à Charleroi ce 08/12/2023 à 19h en présence de trois cadres du Mouvement Réformateur, s'agissant de Messieurs Denis Ducarme, Louis Michel, et vous-même, Président du Mouvement Réformateur.

Je me joins à la position du MR qui considère que dans le cadre des atrocités que nous voyons défiler au jour le jour sur nos écrans : « chaque mort est un mort de trop, qu'il soit israélien ou qu'il soit palestinien. »

J'ai alerté le Mouvement Réformateur sur la gravité des atrocités commises à l'égard des 2,3 millions d'habitants de la population palestinienne enfermée dans Gaza, déjà soumise à 16 années de blocus, en vous posant ensuite la question suivante :

« Après deux mois de tuerie atroce, 1000x plus atroce que la tuerie du 7 octobre, est-ce que votre parti se joint aux formations politiques Belges qui appellent le gouvernement israélien de Netanyahu à un cessez-le feu immédiat sans conditions ou est-ce que votre parti cautionne les massacres perpétrés par l'armée israélienne sur les civils palestiniens ? »

Le gouvernement d'extrême droite israélienne commet des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité à l'égard de la population palestinienne. Il apparaît de plus en plus certain qu'il y a lieu de considérer l'existence de crime de génocide.

Je vous envoie par courriel la plainte pour crime de génocide, déposée le 7 novembre 2023 par un collectif d'avocats auprès de la Cour Pénale Internationale, afin que vous puissiez mesurer la gravité de la situation.

En l'espèce, l'appel à un cessez-le-feu constitue une évidence et je me permets de mettre le Mouvement Réformateur en garde afin qu'il s'empêche de cautionner les exactions d'une gravité extrême qui sont encore aujourd'hui perpétrés à l'égard de la population civile palestinienne.

L'incitation au génocide est un crime selon les lois internationales, qui interdisent d'encourager l'exécution d'un génocide. « L'incitation directe et publique à commettre le génocide » est interdite par la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948.

Eu égard à la plainte de génocide fondée en droit déjà déposée il y a un mois, aucune caution, aucun soutien d'un parti politique belge, même tacite, n'est tolérable.

Enfin pour mettre les choses au clair, le sionisme est une idéologie colonialiste qui trouve son origine au congrès sioniste de Bâle en 1897. Cette idéologie est notamment responsable de la Nakba, du vol des territoires des Palestiniens, du nettoyage ethnique en cours à Gaza.

Le Mouvement Réformateur ne doit pas devenir le porte-parole du gouvernement israélien devenu de moins en moins démocratique, en lui empruntant la même rhétorique.

Je suis resté inquiet face à la réponse qui m'a été donnée par trois cadres du MR et j'incite le Mouvement Réformateur à se joindre, à minima et sans ambiguïté, à l'appel des formations politiques pour un cessez-le-feu immédiat, c'est-à-dire un arrêt immédiat des massacres commis quotidiennement sous ordre du gouvernement de Netanyahu.

J'attire votre attention sur le fait que les élections 2024 arrivent prochainement et je souhaite obtenir un éclairage plausible quant à votre position de la situation actuelle en tenant compte des milliers d'enfants palestiniens qui meurent depuis deux mois sous les bombes israéliennes et de l'ensemble de la population civile qui mourra de la destruction des infrastructures, bombardée sans relâche par l'armée israélienne.

Dans l'attente d'une suite favorable de votre part et de celle du Mouvement Réformateur, je vous prie d'agréer, cher Monsieur Bouchez, mes salutations distinguées.

Dominique Mannens